

# Ambroisie France 2018



# Pour une bonne mobilisation collective à venir !

## Parution d'une instruction ministérielle attendue

Pour donner suite à la parution en avril 2017 des textes d'application relatifs aux ambrosies, le Ministère des Solidarités et de la Santé a piloté la publication d'une **instruction interministérielle**<sup>1</sup> à destination des préfets et des ARS. Ce texte publié en août 2018 incite notamment les acteurs départementaux à écrire (ou réécrire) et mettre en place des arrêtés préfectoraux et plans de lutte contre les ambrosies.

## Invitation à la mobilisation générale face au fléau

En effet, une stratégie coordonnée et étendue sur tout le territoire est essentielle pour la gestion de ces plantes. Cette nécessité d'action est d'autant légitimée au regard des chiffres publiés dans l'étude menée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes : en 2017, **660 000 personnes** sont potentiellement allergiques et le coût global des dépenses de soins est estimé à plus de **40,6 millions d'euros**. L'Observatoire des ambrosies a extrapolé ces chiffres par un scénario fictif, basé sur la population des régions, les impacts sanitaires dans l'hypothèse d'une infestation à l'identique sur tout le territoire métropolitain. Dans un tel scénario, **5,3 millions personnes** seraient potentiellement allergiques et cela représenterait un coût de **329 millions d'euros**.



## Une implication immédiate des préfetures

A ce jour, **14 arrêtés préfectoraux** ont déjà été pris et de nombreux départements sont en phase de rédaction. Finalement, toute la France devrait être couverte par ce type d'arrêté. Dans les régions historiquement envahies qui n'avaient pas attendu la parution des textes pour se prémunir d'un arrêté, la prise en compte de la problématique était déjà bien organisée. Toutefois, c'est quelque chose de totalement nouveau pour les régions plus au nord, encore presque épargnées.

## Nécessité de développer la prévention sur les territoires peu ou pas envahis

La question de l'utilité de mettre en place des textes et des plans d'actions de lutte lorsque la plante n'est pas encore installée au sein de ces territoires peut se poser. Pour y répondre, nous argumentons sur le fait qu'une espèce exotique envahissante est plus facilement gérable si elle est détectée précocement. Et pour cela, une **surveillance préventive** dans le territoire est à mettre en place. C'est ce que prévoient cette instruction et le document technique l'accompagnant intitulé « vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'Ambrosie à feuilles d'armoïse<sup>2</sup> ». En effet, ces deux textes complémentaires préconisent **des plans d'actions différents selon le niveau d'envahissement d'un territoire**. En résumé, les actions menées seront focalisées sur la gestion du pollen via la gestion de la plante et la non dissémination des semences dans les territoires très concernés, sur la gestion des graines dans les **fronts de colonisation** et sur la surveillance dans **les zones peu ou pas envahies**.

## Les référents : des acteurs clés de la lutte

Le point commun de ces stratégies est la nomination de référents ambrosie, qui, à travers leurs missions de médiation et de surveillance dans la lutte contre les ambrosies, sont des acteurs clés. La Direction Générale de la Santé appelle les collectivités à désigner ces référents sur tout le territoire. On dénombre déjà quelques **5600 référents territoriaux ambrosie** ayant répondu à l'appel et formant un réseau animé par une **trentaine de coordinateurs départementaux**.

**La mobilisation était au rendez-vous cette année 2018, à nous tous de la poursuivre en 2019 !**

Marilou MOTTET et Sarah LABRUYERE  
FREDON France - Observatoire des ambrosies



<sup>1</sup> Disponible sur : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43951>

<sup>2</sup> Téléchargeable sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/vade-mecum.pdf>

# Bilan 2018 de la plateforme "Signalement-Ambroisie"

**Petit historique :** Valence Agglo a développé dès 2013 une application Smartphone de signalement qui sert de base à Signalement-Ambroisie. Cette plateforme Signalement-Ambroisie a été ouverte officiellement au public le 18 juin 2014 et permet à chacun de signaler l'ambroisie via 4 canaux :

- un site internet ([www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)),
- une appli mobile,
- une adresse mail ([contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)),
- un numéro de téléphone (0972 376 888).

Les signalements sont reçus, via la plateforme, par le référent de la commune concernée qui coordonne les actions de lutte pour éliminer l'ambroisie. Depuis 2016 la plateforme Signalement-Ambroisie a été ouverte à l'échelle nationale ! Cette année 2018, le nombre de signalements est en hausse par rapport aux dernières années et a quasiment doublé par rapport à l'an dernier. Un effort reste à faire de la part des référents ambroisie sur les signalements pris en compte (validé par les référents car le chiffre est en légère baisse par rapport à l'an dernier).

Au total cette année sur la plateforme Signalement-Ambroisie on recense 11896 signalements avec :

39% des signalements pris en compte (contre 37% en 2017, 32% en 2016, 63% en 2015 et 52% en 2014). Pour l'an prochain des améliorations sont programmées avec notamment une correction des bugs, un cadastre plus précis, une refonte et une amélioration de l'application Smartphone, la possibilité de faire des signalements surfaciques et linéaires...

Le centre de coordination du RNSA dispose **d'une unité spéciale « Ambroisie »** avec mesure des pollens, information sur le risque d'allergie, gestion de la hotline de la Plateforme Signalement-Ambroisie avec information, vérification, intégration, transfert des demandes qui arrivent aussi bien de la part des particuliers que des référents ambroisie grâce aux différents canaux de signalement.

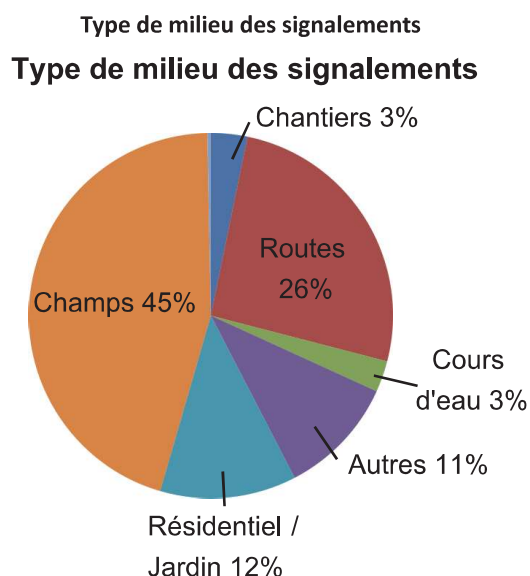
Cette équipe unité spéciale « ambroisie » du RNSA a été encore **très active tout l'été du lundi au vendredi, de 08h30 à 17h30.**

**Samuel MONNIER**

Plateforme Signalement-Ambroisie

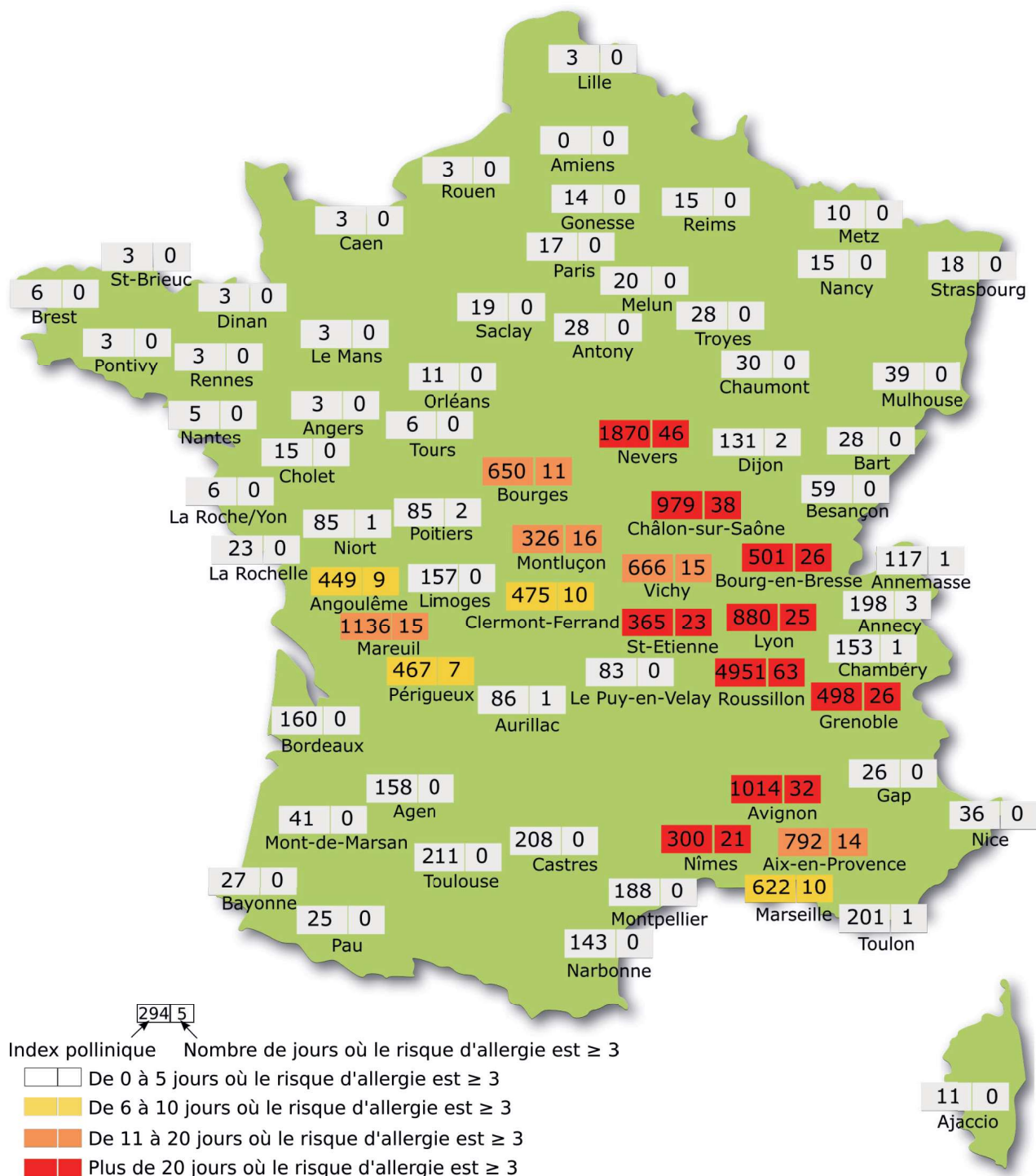


Bilan	Nombre
Signalements	11896
Appels reçus	724
E-mails reçus	2800
Relance des référents ambroisie	5
Documents distribués	60 000
Communiqués de presse du RNSA	2
Documents guides réalisés pour les référents ambroisie et le grand public	2



Bilan 2018 de la plateforme Signalement-Ambroisie en quelques chiffres

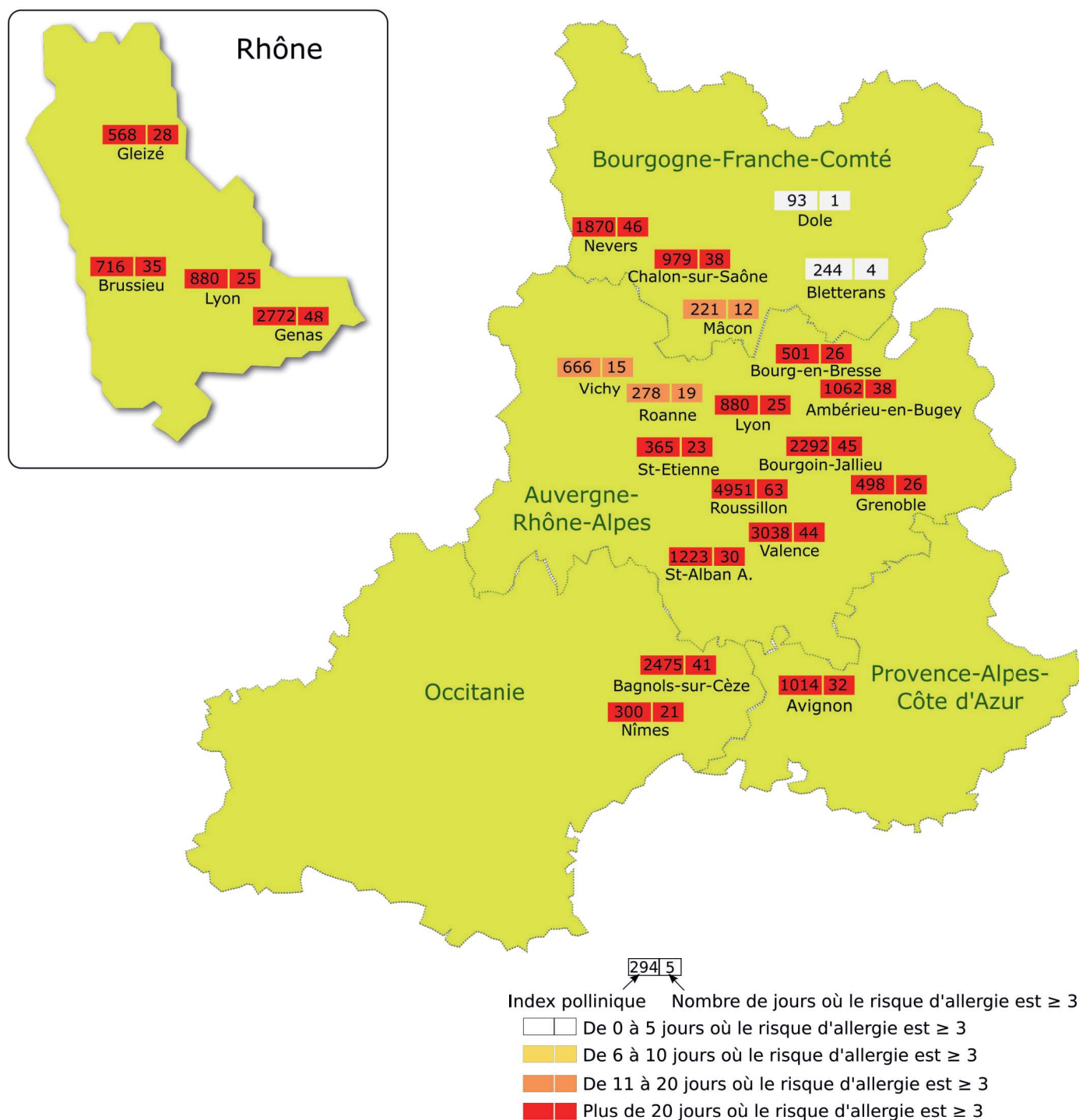
## Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP\* en 2018



Le RNSA dispose de capteurs de fond situés en zone urbaine sur des toits-terrasses dégagés de tous côtés. Leur système d'aspiration réglé à 10 l d'air par minute et la girouette permettent au capteur utilisé de « respirer » face au vent. Les capteurs sont représentatifs de ce que respire la population urbaine. Les procédures d'analyses permettent d'intégrer les données de concentration sur une base bi-horaire. Ainsi, il est possible d'exprimer les résultats en concentrations, bi-horaires, journalières, hebdomadaires ou encore annuelles.

Le Risque d'Allergie d'Exposition au Pollen\* (RAEP), déterminé grâce aux données polliniques, phénologiques et cliniques, est exprimé en indice de 0 (nul) à 5 (très élevé). Sur les cartes, un RAEP supérieur ou égal à 3 indique un risque allergique d'exposition moyen, élevé ou très élevé, correspondant à la survenue de symptômes chez tous les allergiques au pollen d'ambroisie.

# Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP en 2018

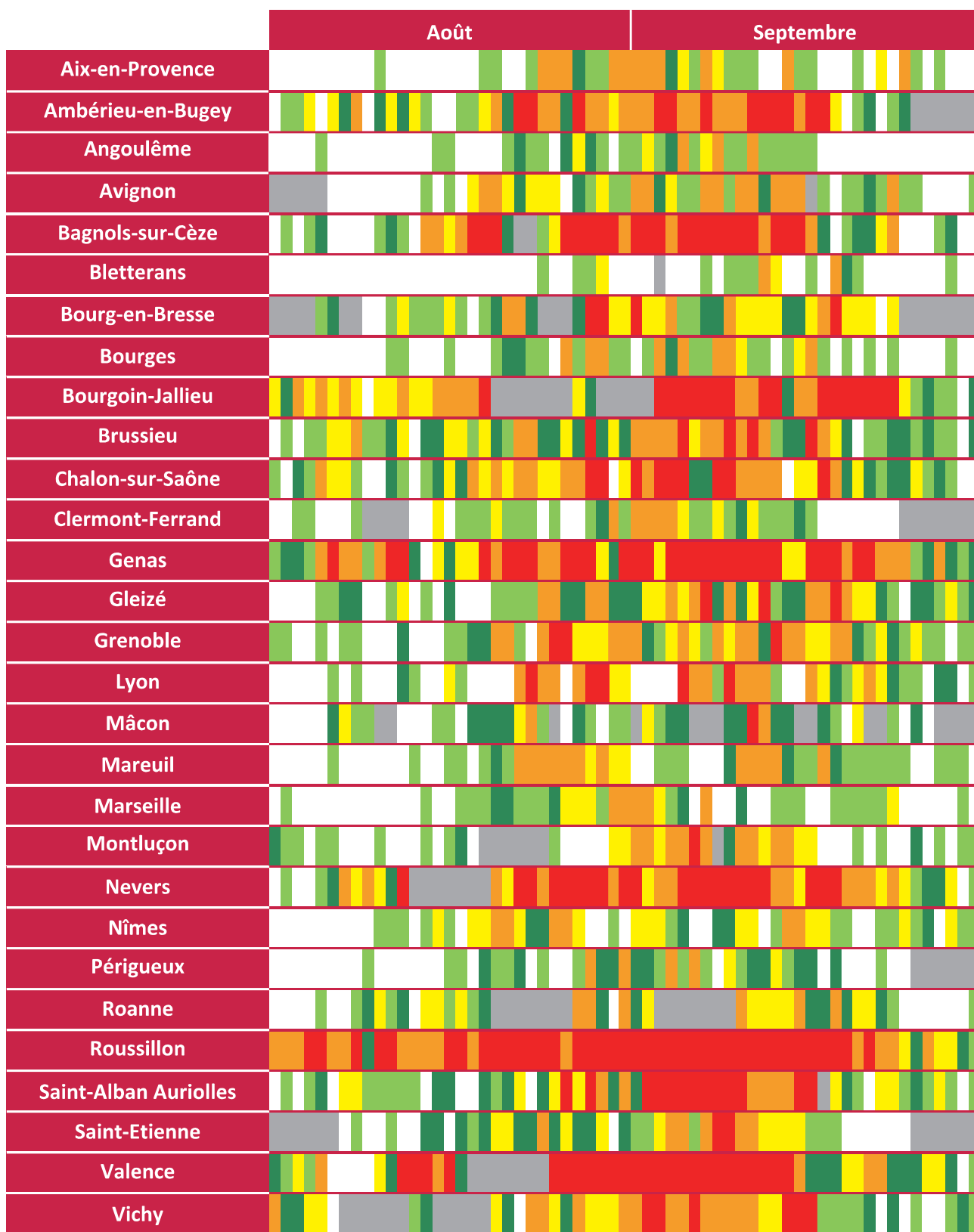


## Ambroisie : la saison 2018.

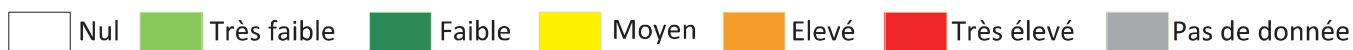
Les conditions météorologiques ont une nouvelle fois joué un rôle prépondérant dans l'exposition aux pollens d'ambroisie. De nombreux records ont été battus cette année, notamment dans le sud de la France, à cause d'un fort vent du nord pendant le pic de pollinisation qui a entraîné avec lui de nombreux pollens vers le sud de la France : nos capteurs d'Avignon, Aix-en-Provence, Bagnols-sur-Cèze et Marseille ont par exemple mesuré trois fois plus de pollens d'ambroisie que l'année précédente.

Si la moyenne des intégrales polliniques annuelles (sommées des concentrations journalières) est globalement stable par rapport à 2017, le nombre de jours avec un risque d'allergie significatif (supérieur ou égal à 3) est toujours important, voire en augmentation : on notera 63 jours à Roussillon (record égalé), 46 à Nevers (record battu) ou encore 23 à Saint-Etienne (record battu).

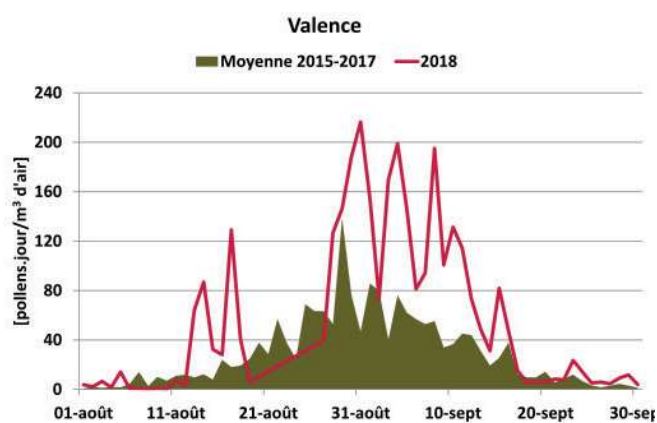
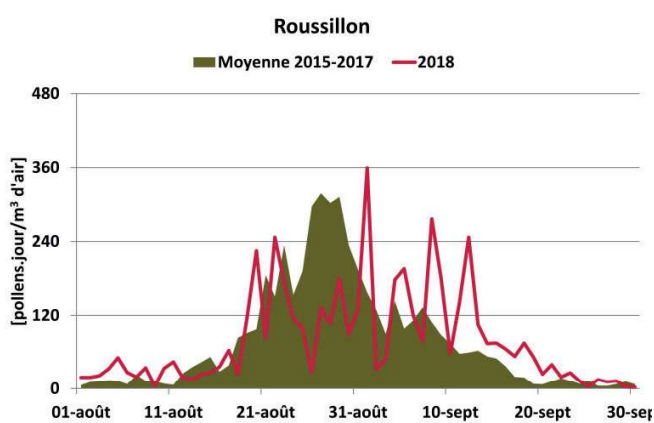
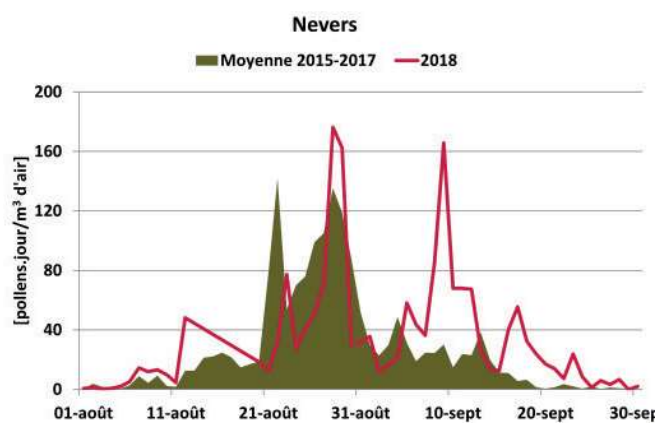
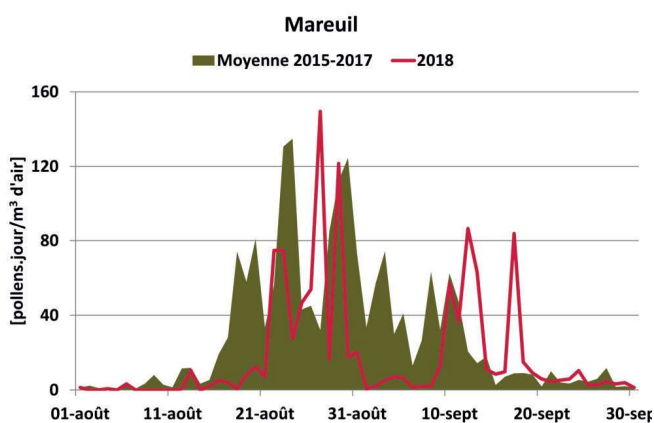
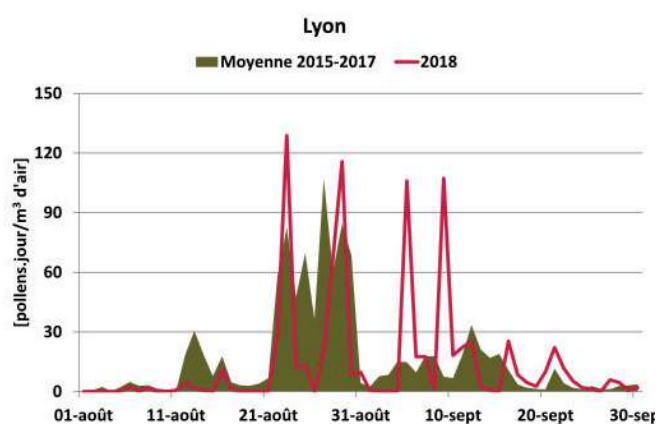
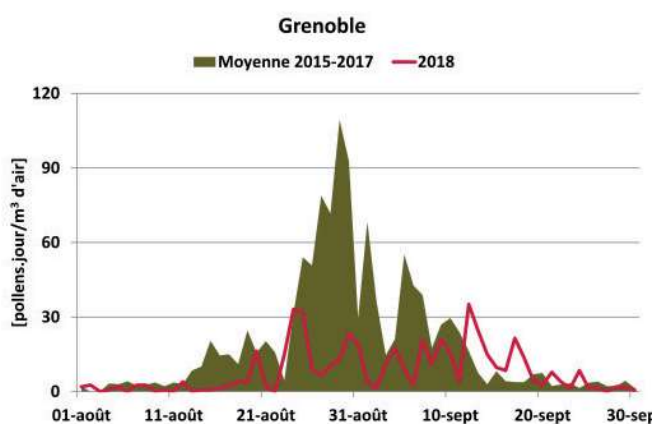
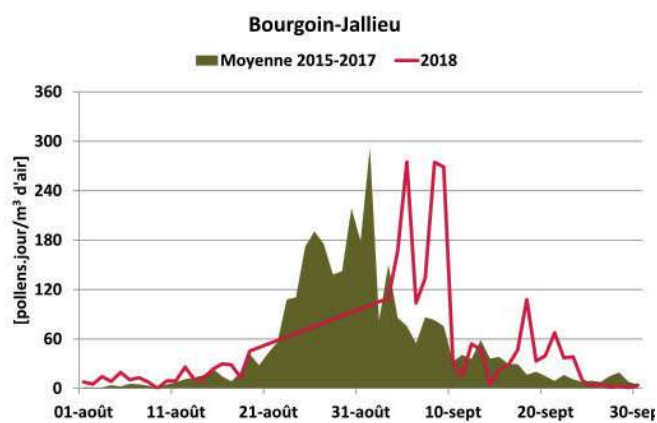
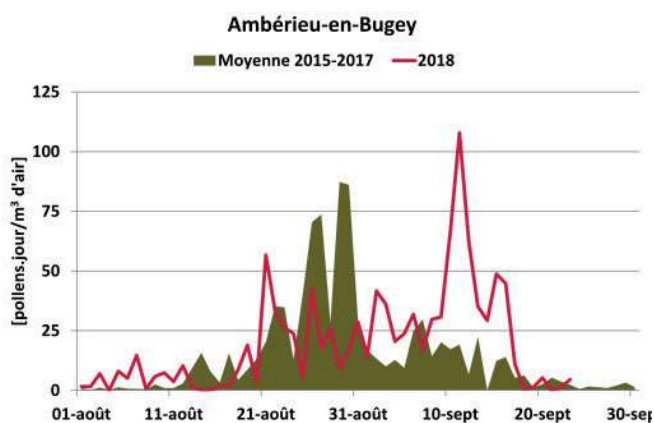
# Calendrier pollinique 2018 de l'ambroisie et RAEP



Légende Risque d'Allergie :



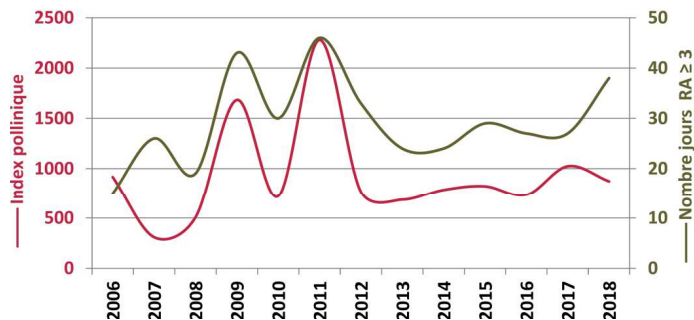
# L'ambroisie, de 2015 à 2018



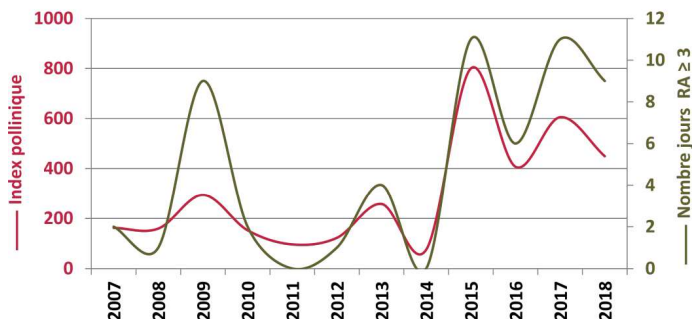
# Index pollinique annuel et RAEP\*

Les graphiques d'évolution permettent de suivre, pour les principaux sites de surveillance suivis par le RNSA, l'évolution annuelle, depuis la mise en place du capteur, tant de l'index pollinique annuel correspondant à l'exposition totale aux pollens d'ambroisie sur la saison, que du nombre de jour présentant un RAEP\* (Risque d'Allergie d'Exposition aux Pollens) supérieur ou égal au niveau 3 (moyen, élevé, très élevé).

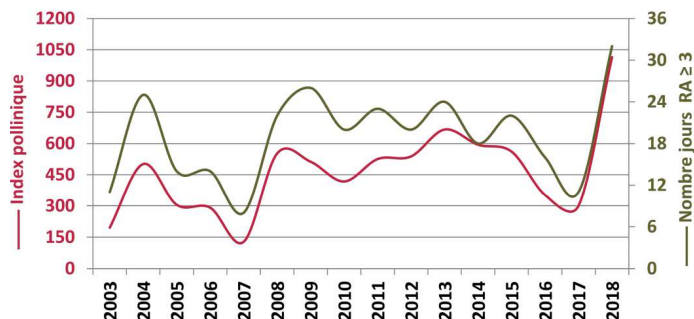
Ambérieu-en-Bugey (01)



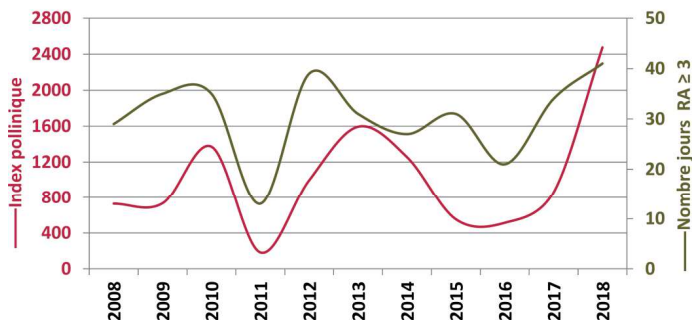
Angoulême (16)



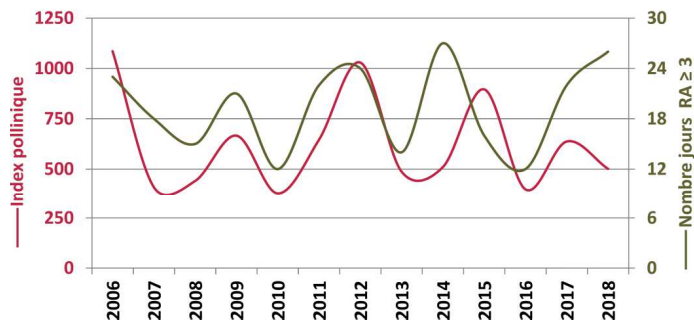
Avignon (84)



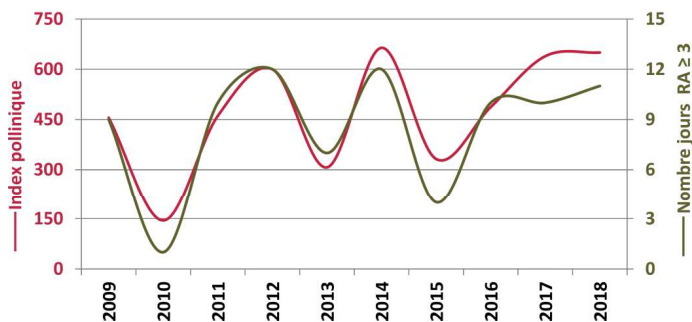
Bagnols-sur-Cèze (30)



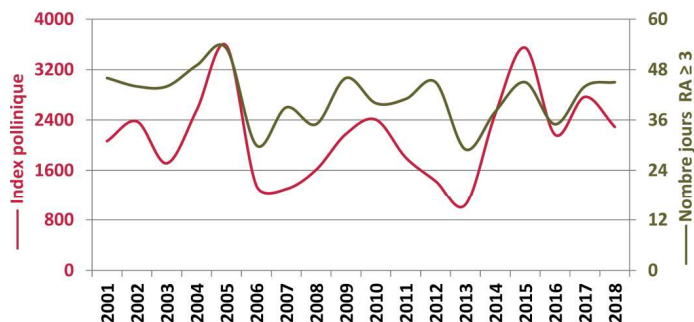
Bourg-en-Bresse (01)



Bourges (18)

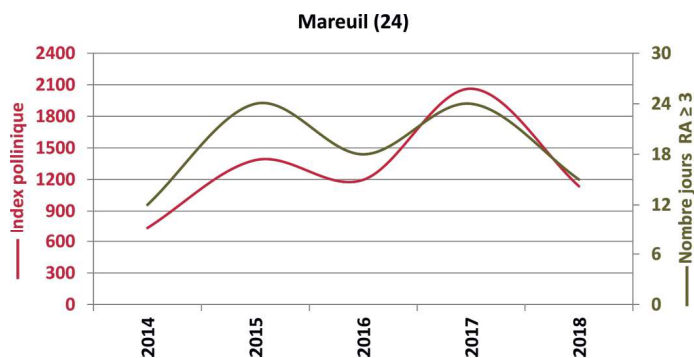
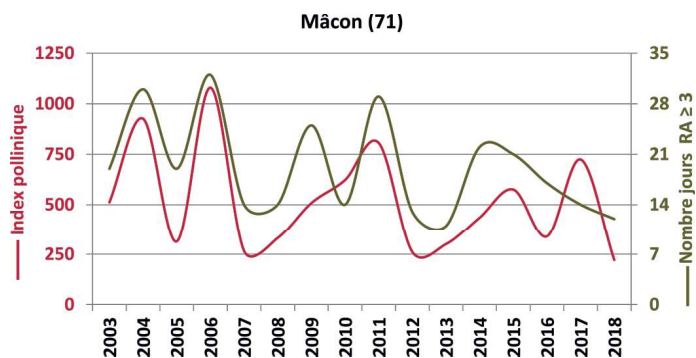
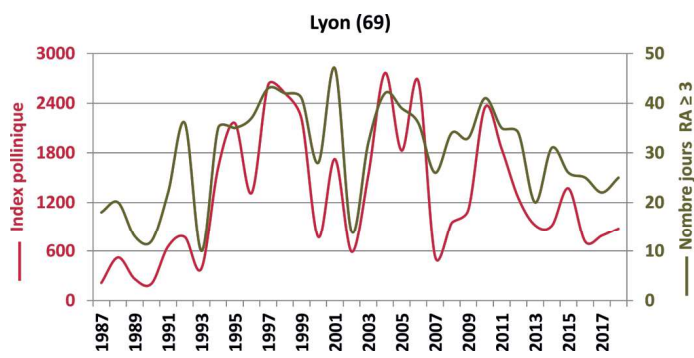
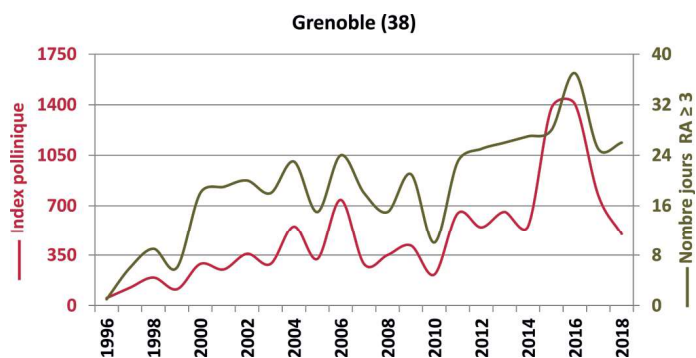
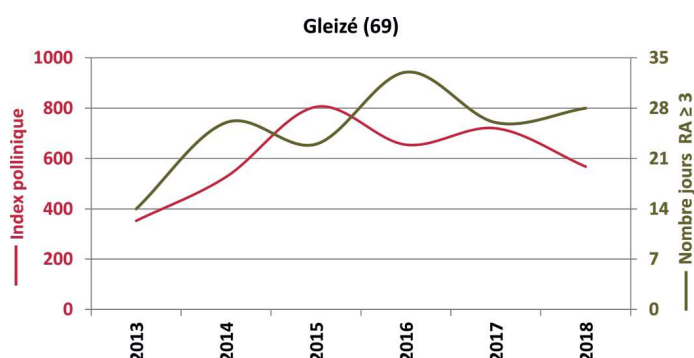
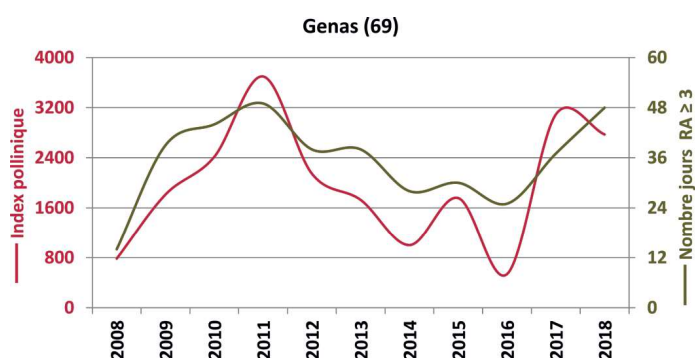
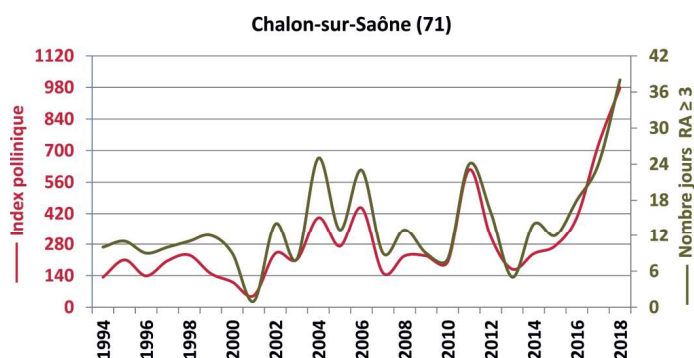
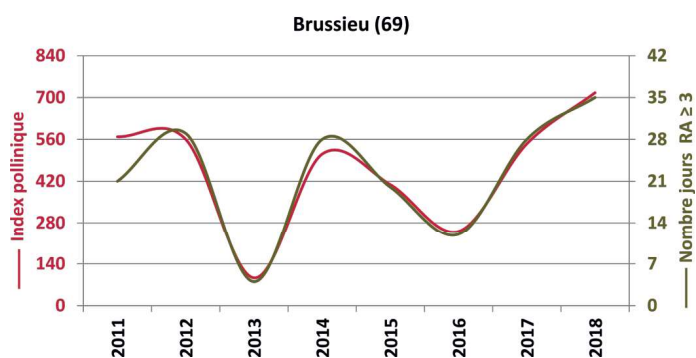


Bourgoin-Jallieu (38)

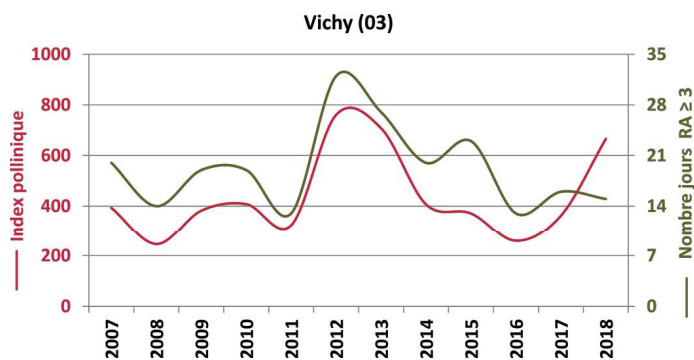
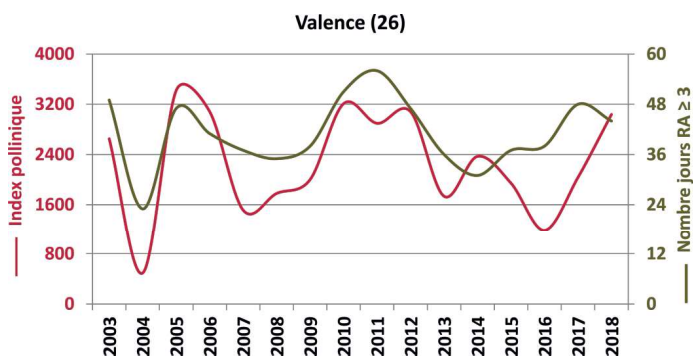
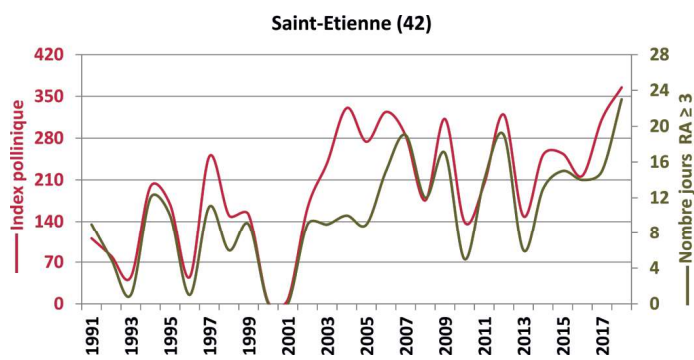
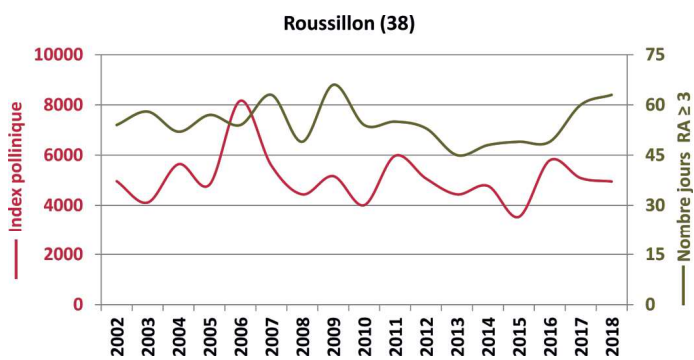
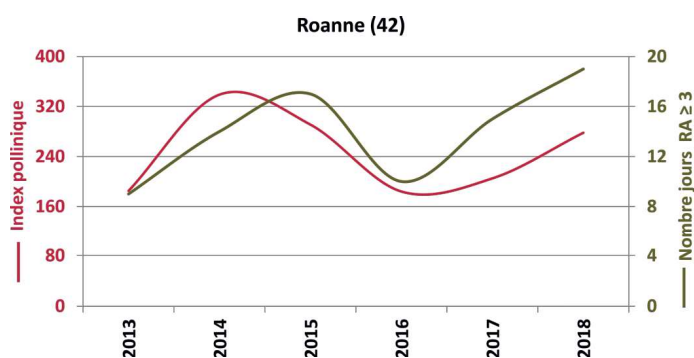
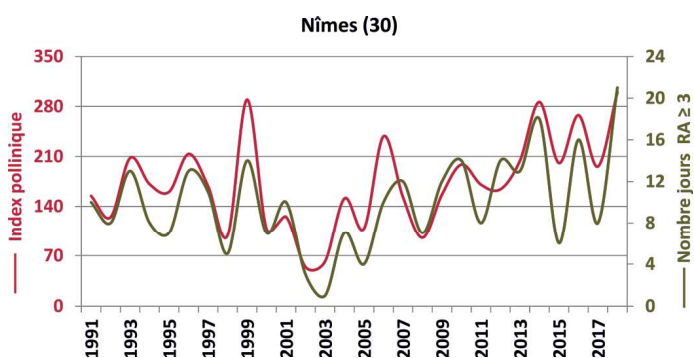
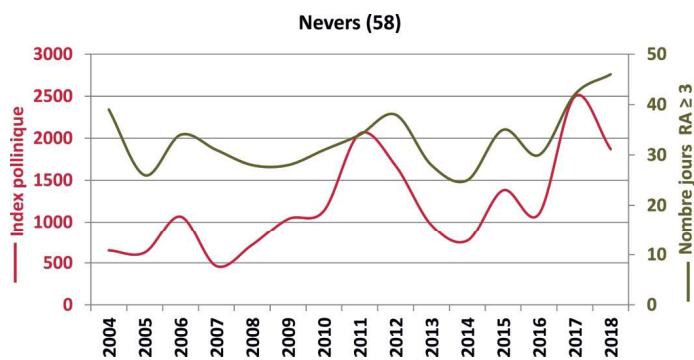
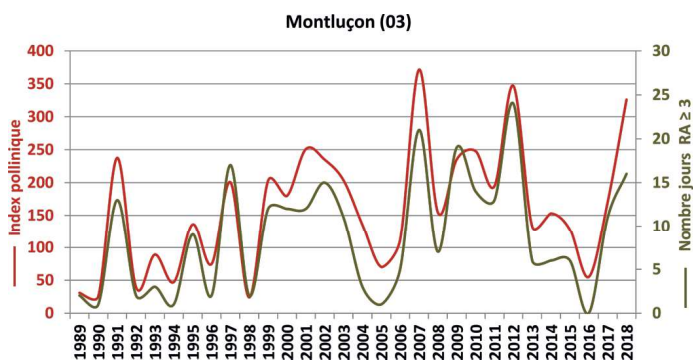




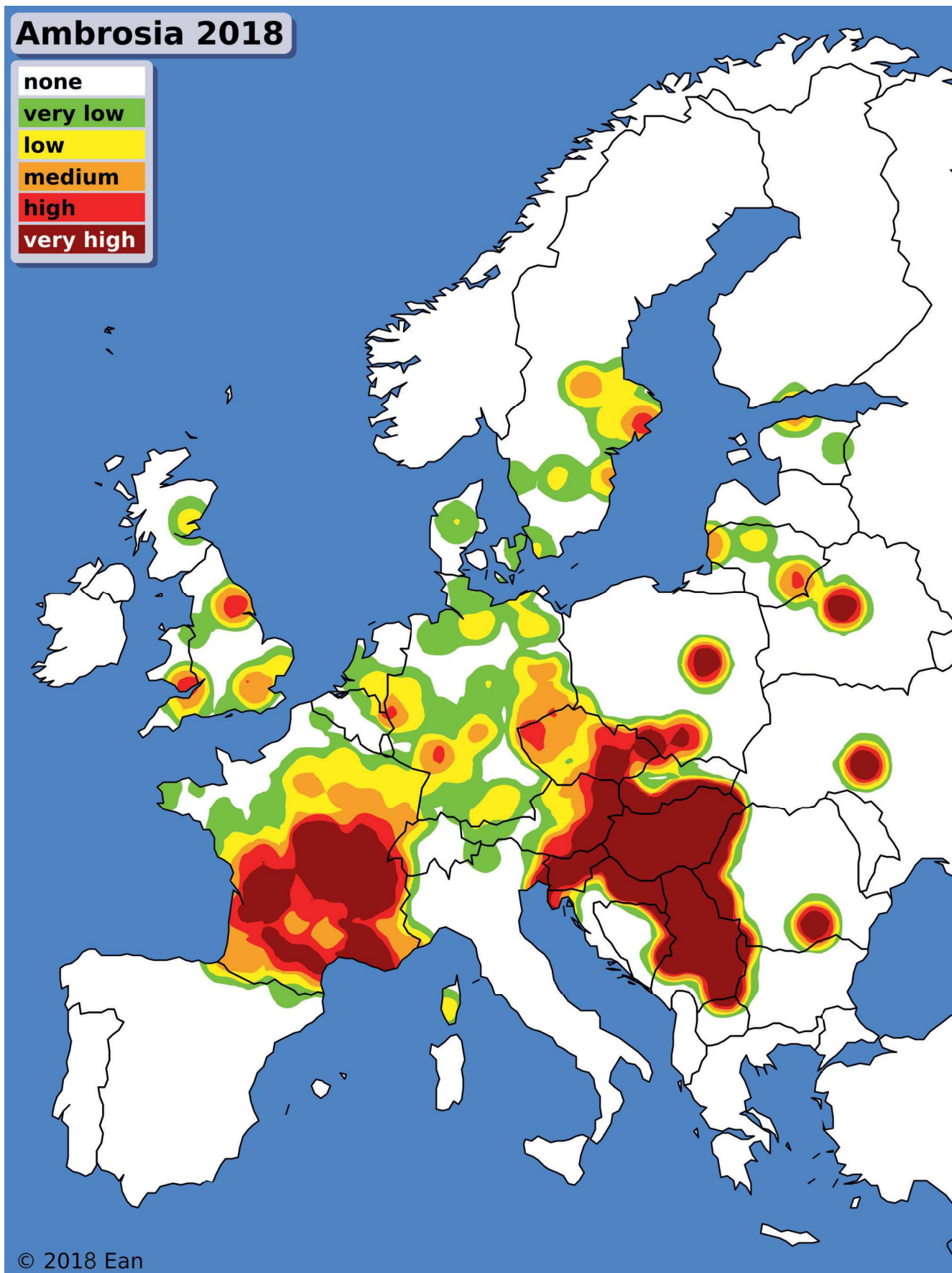
# Index pollinique annuel et RAEP



# Index pollinique annuel et RAEP



## Ambrosia 2018



© 2018 Ean



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



RNSA, 11 chemin de la Creuzille, 69690 Brussieu  
Tél. : +33 (0)4 74 26 19 48 ; Fax : +33 (0)4 74 26 16 33  
Courriel : [rnsa@rnsa.fr](mailto:rnsa@rnsa.fr) ; Site internet : [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)

Brochure réalisée par le RNSA  
Couverture réalisée par Boops  
Éditée en novembre 2018